



## Centres Capago Algérie – Informations importantes

En raison d'une maintenance technique, l'accès au portail **France-Visas** sera interrompu :

- **Mercredi 3 décembre** de **15h30 à 19h30**
- **Mardi 9 décembre** de **6h00 à 9h00**

Il sera momentanément impossible de **créer un formulaire** de demande de visa ou de **préparer et vérifier les dossiers**.

Si des rendez-vous ont été fixés dans les centres Capago en Algérie pendant les créneaux mentionnés, les demandeurs concernés seront **contactés par nos équipes** et recevront une **nouvelle heure de rendez-vous**, adaptée à leur situation.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée et vous remercions pour votre compréhension.

	<b>Centre d'Alger</b>	<b>Centre d'Oran</b>	<b>Centres d'Annaba et de Constantine</b>

<b>Dépôt des dossiers de demande de visa</b>	<p>La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande de visa, y compris pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>Les mineurs de moins de 12 ans sont exemptés de la collecte des données biométriques, mais doivent néanmoins être présents lors du dépôt de dossier.</p>	
<b>Demandeurs sans rendez-vous</b> (Exemple : conjoints et descendants de Français, famille de ressortissants UE/EEE/Suisse, carte de séjour de retraités...)	<p>Les demandeurs sont invités à contacter notre centre par téléphone avant leur venue.</p> <p> 09 82 300 400 (coût d'un appel local, disponible à l'international)</p> <p>Du dimanche au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.</p> <p> Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</p>	<p>À compter du 1<sup>er</sup> novembre, les demandeurs de visa relevant du centre Capago Oran et appartenant aux catégories jusqu'ici reçues sans rendez-vous devront désormais réserver un créneau en ligne avant de se présenter pour déposer leur dossier.</p> <p>Des créneaux leur sont exclusivement dédiés.</p>

**Récupération des passeports**

Du dimanche au jeudi de 8h à 16h.

Merci de ne vous présenter au centre qu'après avoir été contacté.

Pour le retrait du passeport en main propre, seuls la pièce d'identité et le ticket de collection remis au centre lors de l'étape biométrique sont exigés.

En cas de représentation par un tiers, la procuration remise le jour du dépôt du dossier doit être présentée en deux exemplaires.